

Procès-verbal de la quatre-vingt-dixième (90^e) séance (spéciale à huis clos) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mardi 10 janvier 2023, par courrier électronique.

Procès-verbal approuvé le 2023-02-07
(rédigé par M^{me} Isabelle Houde, adjointe à la direction)

Courriel envoyé à	Réponses remises par
M. Richard Beauchamp (<i>membre observateur</i>)	M. Maxime Beaumier
M. Maxime Beaumier	M ^{me} Ginette Boisvert
M ^{me} Ginette Boisvert	M ^{me} Carol Chiasson
D ^r Christian Carrier	M. Michel Dostie
M ^{me} Carol Chiasson	M. Daniel Jean (<i>vice-président</i>)
M. Michel Dostie	M ^{me} Nathalie Labrecque
M. Philippe Douville-Dessureault	M. Michel Larrivée (<i>président</i>)
M. Daniel Jean (<i>vice-président</i>)	M ^{me} Fanny Longpré
M ^{me} Nathalie Labrecque	M. Olivier Malo
M ^{me} Michèle Laroche	M ^{me} Natalie Petitclerc (<i>secrétaire</i>)
M. Eddy Larouche	
M. Michel Larrivée (<i>président</i>)	
M ^{me} Fanny Longpré	
M. Olivier Malo	
M ^{me} Eniko Neashish	
M ^{me} Natalie Petitclerc (<i>secrétaire</i>)	

POINTS STATUTAIRES

CA-90-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un courriel a été acheminé aux membres du conseil d'administration le mardi 10 janvier 2023 leur demandant de prendre connaissance des documents envoyés et de faire parvenir, par retour de courriel, leur intention à l'égard des projets de résolution.

CA-90-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Suite à leur prise de connaissance de l'ordre du jour, aucun administrateur participant à cette séance spéciale à huis clos par courrier électronique n'estime être en conflit d'intérêts par rapport aux sujets de l'ordre du jour. Pour ce, aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION

CA-90-03. DEMANDE D'AJOUT AU PERMIS D'EXPLOITATION DU CIUSSS MCQ : CENTRE DE SERVICES AMBULATOIRES ET CLSC SAINT-CROIX

Sur proposition de M^{me} Fanny Longpré, appuyée par M^{me} Carol Chiasson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

La région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, ainsi que tout le reste du Québec, est aux prises avec un virus respiratoire syncytial (VRS) qui progresse sur le territoire et qui s'ajoute au virus de la grippe, contribuant à un engorgement des urgences. La vague de VRS devrait se poursuivre minimalement jusqu'en mai 2023, selon les prévisions des milieux hospitaliers. Dans ce contexte, le CIUSSS MCQ souhaite ouvrir une clinique de proximité en urgence pour une durée de douze (12) mois

et à proximité de l'Hôpital Sainte-Croix de Drummondville pour que les patients qui se présentent à l'urgence, et dont l'état de santé le permet, puissent être facilement redirigés vers cette clinique. Les personnes sans médecin de famille présentant des besoins de santé, dont des affections épisodiques mineures, chroniques ou complexes nécessitant une prise en charge par une équipe multidisciplinaire, pourraient être vues à cette clinique de proximité, évitant ainsi l'encombrement de l'urgence.

Dans le but d'implanter cette nouvelles clinique, le CIUSSS MCQ a procédé à la location d'espaces temporaires situés au 110, rue Saint-Jean à Drummondville, du 9 décembre 2022 au 8 décembre 2023. Dans le respect des normes en vigueur, un permis doit être demandé au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour cette nouvelle installation. La dénomination serait la suivante : « Centre de services ambulatoires et CLSC Sainte-Croix », en référence au nom du centre hospitalier à proximité.

Suite à la consultation, la résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résolution CA-2023-01

Demande d'ajout au permis d'exploitation du CIUSSS MCQ : Centre de services ambulatoires et CLSC Saint-Croix

CONSIDÉRANT l'article 444 de la Loi sur la santé et les services sociaux qui prévoit que le titulaire du permis doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT que la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, ainsi que tout le reste du Québec, est aux prises avec un virus respiratoire syncytial [ci-après « VRS »] qui progresse sur le territoire et qui s'ajoute au virus de la grippe;

CONSIDÉRANT que la vague de VRS devrait se poursuivre minimalement jusqu'au mois de mai 2023, selon l'anticipation des milieux hospitaliers;

CONSIDÉRANT que cette vague de VRS sollicitera la première ligne du département régional de médecine familiale pour optimiser l'offre de service de sans rendez-vous en pédiatrie;

CONSIDÉRANT qu'une utilisation optimale du personnel et des lits de pédiatrie doit être planifiée;

CONSIDÉRANT qu'il existe actuellement plusieurs enjeux de transferts interhospitaliers;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de désengorger les urgences pour être en mesure de faire face à cette vague de VRS;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec souhaite ouvrir une clinique de proximité en urgence pour une durée de douze (12) mois et à proximité de l'Hôpital Sainte-Croix de Drummondville;

CONSIDÉRANT que les balises fixées par le ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] pour la dénomination de l'installation sont respectées;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'autoriser l'ajout d'une installation au permis, sise au 110, rue Saint-Jean, à Drummondville, sous la dénomination : « Centre de services ambulatoires et CLSC Sainte-Croix »;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour effectuer les démarches nécessaires auprès du MSSS.

CA-90-04. DEMANDE D'AJOUT AU PERMIS D'EXPLOITATION DU CIUSS MCQ : AIRE OUVERTE BROADWAY

Sur proposition de M. Michel Dostie, appuyée par M. Daniel Jean, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Conformément aux attentes du MSSS qui soutient l'ensemble des régions du Québec dans le déploiement d'une nouvelle offre de service (Aire ouverte) à l'intention des 12 à 25 ans, la Direction adjointe en santé mentale jeunesse déploie actuellement un premier site d'Aire ouverte au Centre-de-la-Mauricie. Aire ouverte vise à offrir des services aux jeunes de 12 à 25 ans vivant des difficultés qui sont en situation de vulnérabilité, de défavorisation, d'exclusion sociale ou qui sont marginalisés et qui hésitent à faire appel aux services du réseau de la santé.

Dans le contexte où ces nouveaux services doivent être offerts hors des lieux habituels de dispensation de services du réseau de la santé, les directions des Services techniques et Enfance jeunesse famille ont conjointement déployé des efforts afin de convenir d'une entente pour laquelle une première demande d'ajout au permis a été déposée au conseil d'administration le 8 février 2022. Malheureusement, cette entente n'a pas été conclue. Les services impliqués ont alors procédé à un appel d'offres public pour des espaces locatifs. Les services seront finalement dispensés au 530, avenue Broadway, Shawinigan, G9N 1M3. La dénomination de cette installation serait la suivante : « Aire ouverte Broadway ».

Suite à la consultation, la résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résolution CA-2023-02

Demande d'ajout au permis d'exploitation du CIUSS MCQ : Aire ouverte Broadway

CONSIDÉRANT l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui prévoit que le titulaire du permis doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT le déploiement d'un premier site d'Aire ouverte au Centre-de-la-Mauricie à l'intention des 12 à 25 ans, conformément aux attentes du ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] qui soutient l'ensemble des régions du Québec dans cette nouvelle offre de service;

CONSIDÉRANT les balises fixées par le MSSS concernant la dénomination des installations;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil d'administration est requise pour déposer une demande d'ajout au permis pour toute installation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'autoriser l'ajout d'un permis d'installation, sous la dénomination « Aire ouverte Broadway », à l'adresse suivante : 530, avenue Broadway, Shawinigan, G9N 1M3;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour effectuer les démarches nécessaires auprès du MSSS.

CA-90-05. DEMANDE D'AJOUT AU PERMIS D'EXPLOITATION DU CIUSSS MCQ : CLSC DE DAVELUYVILLE

Sur proposition de M^{me} Ginette Boisvert, appuyée par M. Michel Dostie, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

La région de la Mauricie et du Centre-du-Québec doit composer avec divers enjeux majeurs, dont le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de personnes souffrant de maladies chroniques ou atteintes de plusieurs facteurs de comorbidité nécessitant des soins, la pénurie de main-d'œuvre, et non le moindre, la fermeture de la clinique médicale de Daveluyville en octobre 2020. Pour maintenir une offre de service qui répond aux besoins de la population, l'organisation a saisi l'opportunité du chantier mis en place par le MSSS sur les services de proximité pour présenter un projet.

Dans ce contexte, le CIUSSS MCQ souhaite déployer une équipe interdisciplinaire à Daveluyville qui serait située dans les anciens locaux de la clinique médicale de Daveluyville. Une telle clinique permettrait d'offrir des services tels que : vaccination 0-100 ans, gestion des maladies chroniques, des soins infirmiers courants, du référencement vers le bon service via le guichet d'accès à la première ligne (GAP), l'examen physique et des services psychosociaux. L'offre de service pourra se bonifier selon l'évolution des besoins observés dans la communauté. Cette clinique recevrait la clientèle avec et sans médecin de famille.

Dans le but d'implanter cette nouvelle clinique, le CIUSSS MCQ collabore avec « Avenue santé Bois-Francis », qui est un organisme à but non lucratif (OBNL) du secteur de la santé, afin de procéder à la signature d'un bail de gré à gré. La clinique est située au 501, rue Principale à Daveluyville. Dans le respect des normes en vigueur, un permis doit être demandé au MSSS pour cette nouvelle installation. La dénomination serait la suivante : « CLSC de Daveluyville ».

Suite à la consultation, la résolution est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Résolution CA-2023-03

Demande d'ajout au permis d'exploitation du CIUSSS MCQ : CLSC de Daveluyville

CONSIDÉRANT l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui prévoit que le titulaire du permis doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux actuels concernant les offres de service en première ligne;

CONSIDÉRANT le maintien primordial de l'offre de service dans la région de Daveluyville;

CONSIDÉRANT le souhait de l'établissement de déployer une équipe interdisciplinaire à Daveluyville;

CONSIDÉRANT les balises fixées par le ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] qui sont respectées pour la dénomination de l'installation;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'autoriser l'ajout d'une installation au permis, sise au 501, rue Principale à Daveluyville, sous la dénomination : « CLSC de Daveluyville »;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour effectuer les démarches nécessaires auprès du MSSS.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-90-06. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil d'administration ont eu jusqu'au jeudi 12 janvier 2023 à 9 h pour retourner leurs réponses.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE,

Original sera signé par

M. Michel Larrivée

Original sera signé par

M^{me} Natalie Petitclerc
Présidente-directrice générale